

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24600012900055	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC LIANCOURTOIS LA VALLEE DOREE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE LIANCOURT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCLVD BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 515 901,95	2 679 856,90
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 836 045,05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 515 901,95	5 515 901,95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 100 983,80	3 611 536,49
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	711 251,68	253 548,10
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 52 849,11	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 865 084,59	3 865 084,59
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		9 380 986,54	9 380 986,54

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	970 043,00	0,00	842 129,42	842 129,42	842 129,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	589 670,00	0,00	604 566,00	604 566,00	604 566,00
014	Atténuations de produits	184 504,00	0,00	175 800,00	175 800,00	175 800,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 894 217,00	0,00	1 872 495,42	1 872 495,42	1 872 495,42
66	Charges financières	232 847,00	0,00	216 443,53	216 443,53	216 443,53
67	Charges exceptionnelles	290 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	317 635,30		144 000,00	144 000,00	144 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 784 699,30	0,00	2 422 938,95	2 422 938,95	2 422 938,95
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 300 646,00		2 257 090,84	2 257 090,84	2 257 090,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	788 194,00		835 872,16	835 872,16	835 872,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 088 840,00		3 092 963,00	3 092 963,00	3 092 963,00
TOTAL		5 873 539,30	0,00	5 515 901,95	5 515 901,95	5 515 901,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 515 901,95
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 397 642,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	157 175,00	0,00	140 607,00	140 607,00	140 607,00
75	Autres produits de gestion courante	720,00	0,00	720,00	720,00	720,00
Total des recettes de gestion des services		2 555 537,00	0,00	2 541 327,00	2 541 327,00	2 541 327,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 558 537,00	0,00	2 541 327,00	2 541 327,00	2 541 327,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	142 205,00		138 529,90	138 529,90	138 529,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		142 205,00		138 529,90	138 529,90	138 529,90
TOTAL		2 700 742,00	0,00	2 679 856,90	2 679 856,90	2 679 856,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 836 045,05
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 515 901,95
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 954 433,10
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	253 018,50	0,00	275 617,67	275 617,67	275 617,67
21	Immobilisations corporelles	118 461,37	22 935,66	114 000,00	114 000,00	136 935,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 146 417,31	688 316,02	1 848 746,89	1 848 746,89	2 537 062,91
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 517 897,18	711 251,68	2 238 364,56	2 238 364,56	2 949 616,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	523 234,00	0,00	533 089,34	533 089,34	533 089,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	130 000,00		191 000,00	191 000,00	191 000,00
	Total des dépenses financières	653 234,00	0,00	724 089,34	724 089,34	724 089,34
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 171 131,18	711 251,68	2 962 453,90	2 962 453,90	3 673 705,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	142 205,00		138 529,90	138 529,90	138 529,90
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	142 205,00		138 529,90	138 529,90	138 529,90
	TOTAL	3 313 336,18	711 251,68	3 100 983,80	3 100 983,80	3 812 235,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	52 849,11
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 865 084,59
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	3 010,10	170 035,10	8 020,80	8 020,80	178 055,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	83 513,00	0,00	0,00	83 513,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 010,10	253 548,10	8 020,80	8 020,80	261 568,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	302 296,11	0,00	510 552,69	510 552,69	510 552,69
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	302 296,11	0,00	510 552,69	510 552,69	510 552,69
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	305 306,21	253 548,10	518 573,49	518 573,49	772 121,59
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 300 646,00		2 257 090,84	2 257 090,84	2 257 090,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	788 194,00		835 872,16	835 872,16	835 872,16
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 088 840,00		3 092 963,00	3 092 963,00	3 092 963,00
	TOTAL	3 394 146,21	253 548,10	3 611 536,49	3 611 536,49	3 865 084,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 865 084,59
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 954 433,10
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	842 129,42		842 129,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	604 566,00		604 566,00
014	Atténuations de produits	175 800,00		175 800,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 000,00		250 000,00
66	Charges financières	216 443,53	0,00	216 443,53
67	Charges exceptionnelles	140 000,00	0,00	140 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	50 000,00	835 872,16	885 872,16
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	144 000,00		144 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 257 090,84	2 257 090,84
	Dépenses d'exploitation – Total	2 422 938,95	3 092 963,00	5 515 901,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 515 901,95
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	138 529,90	138 529,90
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	533 089,34	0,00	533 089,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	275 617,67	0,00	275 617,67
21	Immobilisations corporelles (6)	136 935,66	0,00	136 935,66
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 537 062,91	0,00	2 537 062,91
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	191 000,00		191 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 673 705,58	138 529,90	3 812 235,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	52 849,11
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 865 084,59
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 400 000,00		2 400 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	140 607,00		140 607,00
75	Autres produits de gestion courante	720,00		720,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	138 529,90	138 529,90
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 541 327,00	138 529,90	2 679 856,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 836 045,05
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 515 901,95
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	178 055,90	0,00	178 055,90
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	83 513,00	0,00	83 513,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		835 872,16	835 872,16
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 257 090,84	2 257 090,84
Recettes d'investissement – Total		261 568,90	3 092 963,00	3 354 531,90

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	510 552,69
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 865 084,59
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	970 043,00	842 129,42	842 129,42
604	Achats d'études, prestations de services	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	36 000,00	36 000,00	36 000,00
6062	Produits de traitement	1 018,00	1 018,00	1 018,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	25 500,00	25 500,00	25 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6066	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6078	Autres marchandises	4 000,00	4 000,00	4 000,00
611	Sous-traitance générale	80 000,00	110 000,00	110 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	50 000,00	50 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	498 256,00	400 000,00	400 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6168	Autres	50 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	66 969,00	57 311,42	57 311,42
6226	Honoraires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	800,00	800,00	800,00
6232	Echantillons	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6287	Remboursements de frais	75 000,00	65 000,00	65 000,00
6288	Autres	50 000,00	20 000,00	20 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	589 670,00	604 566,00	604 566,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	430 000,00	430 000,00	430 000,00
6331	Versement de mobilité	549,00	1 007,00	1 007,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	686,00	839,00	839,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	5 500,00	5 080,00	5 080,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 677,00	3 274,00	3 274,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	412,00	504,00	504,00
6411	Salaires, appointements, commissions	61 448,00	59 987,00	59 987,00
6413	Primes et gratifications	38 405,00	43 911,00	43 911,00
6414	Indemnités et avantages divers	417,00	600,00	600,00
6415	Supplément familial	927,00	955,00	955,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 546,00	32 205,00	32 205,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 910,00	7 003,00	7 003,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 884,00	8 394,00	8 394,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	79,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 260,00	6 619,00	6 619,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	614,00	544,00	544,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 638,00	1 102,00	1 102,00
648	Autres charges de personnel	2 718,00	2 542,00	2 542,00
014	Atténuations de produits (7)	184 504,00	175 800,00	175 800,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	184 504,00	175 800,00	175 800,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	250 000,00	250 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	100 000,00	200 000,00	200 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 894 217,00	1 872 495,42	1 872 495,42
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	232 847,00	216 443,53	216 443,53
66111	Intérêts réglés à l'échéance	234 507,00	218 016,09	218 016,09
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 660,00	-1 572,56	-1 572,56
67	Charges exceptionnelles (c)	290 000,00	140 000,00	140 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	270 000,00	120 000,00	120 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	50 000,00	50 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	50 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	317 635,30	144 000,00	144 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 784 699,30	2 422 938,95	2 422 938,95
= a + b + c + d + e + f				
023	Virement à la section d'investissement	2 300 646,00	2 257 090,84	2 257 090,84

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	788 194,00	835 872,16	835 872,16
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	788 194,00	835 872,16	835 872,16
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 088 840,00	3 092 963,00	3 092 963,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 088 840,00	3 092 963,00	3 092 963,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 873 539,30	5 515 901,95	5 515 901,95

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 515 901,95
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 572,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 397 642,00	2 400 000,00	2 400 000,00
70128	Autres taxes et redevances	70 000,00	70 000,00	70 000,00
704	Travaux	85 000,00	85 000,00	85 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 914 900,00	1 920 000,00	1 920 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	185 000,00	165 000,00	165 000,00
7068	Autres prestations de services	102 742,00	120 000,00	120 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	157 175,00	140 607,00	140 607,00
741	Primes d'épuration	100 000,00	120 000,00	120 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	57 175,00	20 607,00	20 607,00
75	Autres produits de gestion courante	720,00	720,00	720,00
7588	Autres	720,00	720,00	720,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 555 537,00	2 541 327,00	2 541 327,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 558 537,00	2 541 327,00	2 541 327,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	142 205,00	138 529,90	138 529,90
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	142 205,00	138 529,90	138 529,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		142 205,00	138 529,90	138 529,90
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 700 742,00	2 679 856,90	2 679 856,90

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 836 045,05
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 515 901,95
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	253 018,50	275 617,67	275 617,67
2031	Frais d'études	215 996,50	236 250,00	236 250,00
2051	Concessions et droits assimilés	37 022,00	39 367,67	39 367,67
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	118 461,37	114 000,00	114 000,00
21562	Service d'assainissement	99 461,37	95 000,00	95 000,00
2182	Matériel de transport	14 000,00	14 000,00	14 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 146 417,31	1 848 746,89	1 848 746,89
2313	Constructions	17 075,17	20 503,50	20 503,50
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 129 342,14	1 828 243,39	1 828 243,39
Total des dépenses d'équipement		2 517 897,18	2 238 364,56	2 238 364,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	523 234,00	533 089,34	533 089,34
1641	Emprunts en euros	523 234,00	533 089,34	533 089,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	130 000,00	191 000,00	191 000,00
Total des dépenses financières		653 234,00	724 089,34	724 089,34
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 171 131,18	2 962 453,90	2 962 453,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	142 205,00	138 529,90	138 529,90
	Reprises sur autofinancement antérieur	142 205,00	138 529,90	138 529,90
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	108 109,00	104 676,57	104 676,57
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	8 556,00	8 556,03	8 556,03
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	20 880,00	20 573,72	20 573,72
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	237,00	236,93	236,93
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	0,00	63,52	63,52
13918	Autres subventions d'équipement	4 423,00	4 423,13	4 423,13
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		142 205,00	138 529,90	138 529,90
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 313 336,18	3 100 983,80	3 100 983,80

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	711 251,68
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	52 849,11
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 865 084,59
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 010,10	8 020,80	8 020,80
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	3 010,10	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	2 400,00	2 400,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	5 620,80	5 620,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 010,10	8 020,80	8 020,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	302 296,11	510 552,69	510 552,69
1068	Autres réserves	302 296,11	510 552,69	510 552,69
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		302 296,11	510 552,69	510 552,69
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		305 306,21	518 573,49	518 573,49
021	Virement de la section d'exploitation	2 300 646,00	2 257 090,84	2 257 090,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	788 194,00	835 872,16	835 872,16
28031	Frais d'études	4 727,00	4 726,12	4 726,12
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	4 739,93	4 739,93
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	119 139,00	120 118,42	120 118,42
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	664,03	664,03
281532	Réseaux d'assainissement	620 182,00	606 177,67	606 177,67
281562	Service d'assainissement	19 866,00	22 524,74	22 524,74
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	50 000,00	50 000,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	24 039,00	24 039,38	24 039,38
28182	Matériel de transport	0,00	2 666,50	2 666,50
28183	Matériel de bureau et informatique	196,00	170,10	170,10
28184	Mobilier	45,00	45,27	45,27
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 088 840,00	3 092 963,00	3 092 963,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 088 840,00	3 092 963,00	3 092 963,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 394 146,21	3 611 536,49	3 611 536,49

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		253 548,10
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 865 084,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					11 613 647,90									
1641 Emprunts en euros (total)					11 613 647,90									
29901-070109 00	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	12/12/2007		12/12/2008	466 500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29902-070109 01	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	13/03/2007		10/09/2009	279 900,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29903-1005996	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	03/11/2008		15/10/2009	62 800,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29904-1006008	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	12/06/2008		15/10/2009	39 308,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29905-062664 00	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	05/03/2007		08/02/2008	200 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29906-062969	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	01/09/2006		22/08/2008	15 700,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29907-065023	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	03/05/2007		03/05/2008	117 100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29908-062664 01	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	12/12/2007		12/12/2008	120 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29909-MIN223092EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMT LOCAL	25/07/2004		01/09/2007	7 089 126,00	F		4,800	4,800		T	X Echéance constante		A-1
29915-10300011/01	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	25/10/2012		25/10/2013	564 498,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29916-10271841/01	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	09/10/2012		08/10/2013	21 662,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29917-0701091/01	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	09/10/2012		08/10/2013	185 285,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29918-0626641/01	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	09/10/2012		08/10/2013	80 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29920-MON522310EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMT LOCAL	01/07/2018		01/10/2018	521 685,90	R	EURIBOR03M	1,490	2,057		T	P		A-1
29921-5010302	BANQUE DES TERRITOIRES	13/09/2013		01/04/2014	698 183,00	R	LIVRET A	1,750	1,655		T	C		A-1
29923-1030001	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	17/10/2017		17/10/2018	141 124,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1

CC LIANCOURTOIS LA VALLEE DOREE - CCLVD BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
29923-1065490	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	08/05/2018		08/05/2019	81 972,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29923-10654901	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	09/11/2016		02/08/2020	81 972,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29924-1068979	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	12/06/2018		12/06/2019	46 832,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
29930-8207684/18025	CAISSE D EPARGNE	25/07/2012		25/10/2012	800 000,00	F		5,100	5,100		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 613 647,90									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

CC LIANCOURTOIS LA VALLEE DOREE - CCLVD BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2021

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		6 198 577,96					533 089,34	218 016,09	0,00	21 587,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 198 577,96					533 089,34	218 016,09	0,00	21 587,00
29901-070109 00		0,00	A-1	62 200,00	1,92	F		0,000	31 100,00	0,00	0,00	0,00
29902-070109 01		0,00	A-1	55 980,00	2,67	F		0,000	18 660,00	0,00	0,00	0,00
29903-1005996		0,00	A-1	12 559,99	2,75	F		0,000	4 186,66	0,00	0,00	0,00
29904-1006008		0,00	A-1	7 861,60	2,75	F		0,000	2 620,53	0,00	0,00	0,00
29905-062664 00		0,00	A-1	26 666,70	1,08	F		0,000	13 333,34	0,00	0,00	0,00
29906-062969		0,00	A-1	2 093,33	1,58	F		0,000	1 046,67	0,00	0,00	0,00
29907-065023		0,00	A-1	15 613,33	1,33	F		0,000	7 806,67	0,00	0,00	0,00
29908-062664 01		0,00	A-1	16 000,00	1,92	F		0,000	8 000,00	0,00	0,00	0,00
29909-MIN223092EUR		0,00	A-1	3 899 019,30	16,42	F		4,800	236 304,20	182 899,45	0,00	14 650,86
29915-10300011/01		0,00	A-1	263 432,40	6,75	F		0,000	37 633,20	0,00	0,00	0,00
29916-10271841/01		0,00	A-1	10 108,96	6,75	F		0,000	1 444,13	0,00	0,00	0,00
29917-0701091/01		0,00	A-1	86 466,36	6,75	F		0,000	12 352,33	0,00	0,00	0,00
29918-0626641/01		0,00	A-1	37 333,36	6,75	F		0,000	5 333,33	0,00	0,00	0,00
29920-MON522310EUR		0,00	A-1	425 804,24	7,50	R	EURIBOR03M	2,057	51 053,84	6 008,36	0,00	1 426,97
29921-5010302		0,00	A-1	541 091,87	23,00	R	LIVRET A	1,655	23 272,76	7 957,36	0,00	1 957,78
29923-1030001		0,00	A-1	112 899,19	11,75	F		0,000	9 408,27	0,00	0,00	0,00
29923-1065490		0,00	A-1	71 042,40	12,33	F		0,000	5 464,80	0,00	0,00	0,00
29923-10654901		0,00	A-1	76 507,20	13,58	F		0,000	5 464,80	0,00	0,00	0,00
29924-1068979		0,00	A-1	40 587,74	12,42	F		0,000	3 122,13	0,00	0,00	0,00
29930-8207684/18025		0,00	A-1	435 309,99	6,50	F		5,100	55 481,68	21 150,92	0,00	3 551,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC LIANCOURTOIS LA VALLEE DOREE - CCLVD BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 198 577,96					533 089,34	218 016,09	0,00	21 587,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 198 577,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	07-12-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	4	07/12/2020
L	2032 Frais de recherche et de développement	4	07/12/2020
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	07/12/2020
L	2051 Concessions et droits similaires	5	07/12/2020
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	20	07/12/2020
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	20	07/12/2020
L	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	40	07/12/2020
L	21315 Constructions - Bâtiments administratifs	100	07/12/2020
L	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	20	07/12/2020
L	21355 Agencements & aménagements - Bâtiments administratifs	20	07/12/2020
L	2138 Autres constructions	15	07/12/2020
L	21451 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	20	07/12/2020
L	21455 Agencements & aménagements - Bâtiments administratifs	20	07/12/2020
L	2151 Installations complexes spécialisées	20	07/12/2020
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	60	07/12/2020
L	21532 Réseaux d'assainissement	60	07/12/2020
L	2154 Matériel industriel	8	07/12/2020
L	2155 Outillage industriel	5	07/12/2020
L	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	15	07/12/2020
L	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	5	07/12/2020
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	07/12/2020
L	2182 Matériel de transport	5	07/12/2020
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	07/12/2020
L	2184 Mobilier	15	07/12/2020
L	2188 Autres immo gros appareils	10	07/12/2020
L	2188 Autres immo matériel audio gros électro	5	07/12/2020
L	2188 Autres immobilisations corporelles petit électro	1	07/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
ANV et créances éteintes liées à la facturation de l'ass	50 000,00	19/02/2021	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		862 619,24	862 619,24
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		533 089,34	533 089,34
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	533 089,34	533 089,34
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		329 529,90	329 529,90
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	138 529,90	138 529,90
020	Dépenses imprévues	191 000,00	191 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	862 619,24	711 251,68	52 849,11	1 626 720,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 092 963,00	III 3 092 963,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 092 963,00	3 092 963,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 726,12	4 726,12
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 739,93	4 739,93
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	120 118,42	120 118,42
281531	Réseaux d'adduction d'eau	664,03	664,03
281532	Réseaux d'assainissement	606 177,67	606 177,67
281562	Service d'assainissement	22 524,74	22 524,74
28157	Aménagement matériel industriel	50 000,00	50 000,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	24 039,38	24 039,38
28182	Matériel de transport	2 666,50	2 666,50
28183	Matériel de bureau et informatique	170,10	170,10
28184	Mobilier	45,27	45,27
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 257 090,84	2 257 090,84

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 092 963,00	253 548,10	0,00	510 552,69	3 857 063,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 626 720,03
Ressources propres disponibles	IV 3 857 063,79
Solde	V = IV – II (6) 2 230 343,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	751 105,43
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	751 105,43
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 541 327,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	29,56
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6474	1	Amicale du personnel	AMICALE PERSONNEL CCL	Etablissement de droit public	4 919,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent de maîtrise	C	TECH	380	0,00	A 3-2	CDD
Agent de maîtrise principal	C	TECH	382	0,00	A 3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Elus		4	40 300,00
Attaché principal	A	1	32 000,00
Ingénieur principal	A	1	23 900,00
Ingénieur	A	2	17 100,00
Rédacteur principal 1è Cl	B	2	22 000,00
Rédacteur principal 2è Cl	B	2	12 000,00
Rédacteur	B	2	6 500,00
Animateur 2è Cl	B	1	13 000,00
Technicien principal 2è Cl	B	1	500,00
Adjoint administratif principal 1è Cl	C	7	60 300,00
Adjoint administratif	C	2	16 500,00
Adjoint technique	C	9	85 000,00
Adjoint administratif principal 2è Cl	C	2	12 000,00
Adjoint technique principal 2è Cl	C	8	49 000,00
Adjoint animation	C	1	300,00
Agent maîtrise principal	C	1	11 000,00
Agent maîtrise	C	1	5 600,00
Adjoint technique principal 1è Cl	C	5	23 000,00
TOTAL GENERAL	A B C	52	430 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,

A Laigneville le 08/03/2021

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Laigneville, le 08/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BALLINER Thierry	
BOUCHER Alain	
BOURGUIGNON Claude	
CARPENTIER Eric	
CHAMAND Vanessa	
COUELLE Laetitia	
CROISILLE Jean-François	
DAVENNE Patrick	
DEGAUCHY Gilbert	
DELAHOUCHE Michel	
DELION Dominique	
DIETRICH Christophe	
DUBUISSON Martine	
FERREIRA Olivier	
FROGER Bernadette	
GARNIER Virginie	
GOSSET Bernard	
GOURBESVILLE Marie-Noëlle	
JAKOVLJEVIC Mirjana	
LAFITTE Gérard	
LEPORI Philippe	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MARTEL Véronique	
MENN Roger	
MENN Valérie	
NEMBRINI Yves	
PERSANT Claude	
RABINEAU Sébastien	
ROULET Laetitia	
SLIVINSKI Christiane	
TETU Christophe	
TOFFIN Isabelle	
VAN ELSUWE Ophélie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Laigneville, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.